REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Nombre de membres

Afférents au CM : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Date de la convocation le 23/10/2020

Date d'affichage le 23/10/2020

Objet de la délibération 2020-66 Mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 1

0 1 DEC. 2020

et publication ou notification du 0 1 DEC, 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 27 novembre 2020 N° 2020 - 66

L'an deux mil vingt et le 27 novembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

<u>Présents</u>: Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

<u>Excusée</u>: Madame BLANC Sandrine qui a donné procuration à METHON Rodolphe.

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, sur l'autorisation à mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les factures d'investissement, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section l'année précédente, hors engagements et restes à réaliser, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

| | OPERATION NON AFFECTEE ELECTRIFICATION | |
|-----|--|-------------|
| 204 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 3 512,75€ |
| | 0021 - MATERIEL | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 500.00 € |
| | 0022 - TERRAIN | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 250.00 € |
| | 0023 - BATIMENTS COMMUNAUX | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 060,75 € |
| | 0024 - VOIRIE COMMUNALE | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 16 381.97 € |
| | 0051 – AMENAGEMENT DU BOURG | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 687,61 € |
| | 0052- ETUDE FAISABILITE DE LA MAIRIE | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 10 000.00 € |

Fait et délibéré, le 27 novembre 2020, Au registre sont les signatures pour copie conforme Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par Tapplication Télérecours citoyens accessible à partir du site vive.

AR PREFECTURE

043-214302333-20201127-2020_66-DE Regu le 01/12/2020